ÉVOLUTION POLITIQUE ET SOCIALE DE LA VILLE DE NÎMES

DE LA FIN DU XIII° SIÈCLE À LA FIN DU XIV° SIÈCLE

(1272-1390)

PAR

MARIE-ANTOINETTE LAFON

INTRODUCTION

Le xive siècle marque un tournant de l'histoire sociale de l'Europe; il est intéressant de l'étudier à Nîmes, où l'évolution politique et sociale se reflète avec une particulière netteté dans les règlements touchant l'institution consulaire. Le règlement de 1272 marque la première apparition dans le corps municipal des gens des neuf échelles ou groupes de métiers, et celui de 1390 supprime toute distinction de classe parmi les consuls, en même temps que l'antique division de la communauté urbaine entre Arènes et Cité.

PREMIÈRE PARTIE NÎMES À LA MORT DE SAINT LOUIS

CHAPITRE PREMIER

TOPOGRAPHIE GÉNÉRALE

Nîmes est le siège d'une des trois sénéchaussées de Languedoc; cette sénéchaussée très étendue comprend treize vigueries. Elle est aussi le siège d'une viguerie comprenant, au xive siècle, de vingt-six à trente-deux communautés, toutes situées dans un rayon de douze à vingt kilomètres. Elle a assimilé un territoire suburbain dans lequel étaient compris, en 1351, six bourgs situés dans un rayon de sept à huit kilomètres. Enfin l'enceinte délimitait un territoire urbain, la cité, divisée en cinq « quartiers » distincts des quatre faubourgs ou « perprèses » situés à l'extérieur de l'enceinte. La population en 1351, presque aussi importante à l'extérieur qu'à l'intérieur, s'était répan-

due autour des portes et sur l'ancien lieu d'habitat gallo-romain encore délimité par les anciens murs. La condition juridique des habitants de la cité et des faubourgs était la même.

CHAPITRE II

LE RAYONNEMENT URBAIN

Il peut être décelé d'après les noms de famille et d'après le réseau routier dont Nîmes était le nœud. Les premiers prouvent qu'à la fin du xive siècle Nîmes n'était pas un centre d'immigration. Le second indique un rayonnement administratif et commercial important, quoique limité à l'actuel département du Gard.

CHAPITRE III

L'INSTITUTION CONSULAIRE

A la fin du XIII^e siècle, les institutions consulaires elles-mêmes, c'est-à-dire les diverses attributions des consuls, sont encore celles qui ont été fixées en 1207, avec cependant une réduction importante de leur pouvoir juridictionnel. Le caractère social et humain de l'institution, reflet d'une communauté, a, au contraire, constamment évolué depuis sa naissance et atteint un tournant à la mort de saint Louis. La communauté de Nîmes a eu des délégués, les consuls, entre 1124 et 1144. Le corps consulaire, uni à l'origine en face du vicomte de Nîmes, puis du comte de Toulouse, pour s'affranchir de leur tutelle, se divisa entre 1198 et 1208. Après avoir éclipsé les chevaliers dès 1226, les bourgeois durent admettre, en 1270, la réapparition de ceux-ci et même, deux ans plus tard, la participation à la vie politique d'un nouveau groupe social, celui des Échelles de métiers.

DEUXIÈME PARTIE LES CLASSES SOCIALES ET LEUR ÉVOLUTION

CHAPITRE PREMIER

LE CHIFFRE DE LA POPULATION ET SA RÉPARTITION PAR QUARTIERS

Trois sortes de documents peuvent donner des ordres de grandeur : les rôles de la taille, les enquêtes des réparations de feux et le capage de 1357. Il y avait à Nîmes, en 1351, 1.698 feux taillables dont 953 à l'intérieur des murs; en 1383, 1.086 feux taillables, les faubourgs n'étant, en principe, pas compris dans ce chiffre, mais c'était une période d'insécurité où la population refluait dans la cité; en 1403, 972 feux taillables, dont 688 à l'intérieur des murs. Les enquêtes des réparations de feux donnent les chiffres de 1.441 feux

en 1367, et 552 en 1405. Le deuxième doit être éliminé parce que sans relation avec les feux réels. Enfin le capage de 1357 donne le chiffre de 45 personnes nobles et 3.927 non nobles, c'est-à-dire 3.972 personnes au-dessus de douze ans. Cela permet, en utilisant le chiffre de 1.698 feux donné en 1351, de chercher

un ordre de grandeur pour le coefficient de feu, soit 2,3.

Dans la répartition par quartiers, l'ancienne distinction Place-Arènes a été supplantée par une localisation géographique des métiers; quoique moins poussée qu'à Montpellier, elle dénote une influence provençale. Dès le XII^e siècle apparaissent à Nîmes des « rues à fonction spécialisée » qui ont leur origine dans un partage de monopole commercial. Quelques professions sont relativement groupées, soit à l'intérieur des murs : les curatiers dans le quartier de Corcomaire, les savetiers dans celui des Garrigues, de la Bouquerie et de Prat, les fustiers dans celui de Prat; soit à l'extérieur : les brassiers dans les faubourgs de la Madeleine et des Prêcheurs, les bergers dans celui des Prêcheurs, les bouchers dans celui de la Madeleine.

CHAPITRE II

LES CLASSES SOCIALES ET LA STRUCTURE DES FORTUNES

Le parti noble, déjà très réduit en 1270, peut-être à moins de seize familles, atteint son minimum numérique vers 1350. Mais dans la deuxième moitié du xIV^e siècle les roturiers riches lui assurent un nouveau recrutement, si bien que Nîmes compte une quarantaine de feux nobles vers 1370. Le nombre des bourgeois, difficile à déterminer, a sans doute baissé à partir de 1283, lorsque cette classe perdit le monopole des sièges consulaires au profit des gens des Échelles; dans la deuxième moitié du xIV^e siècle, quarante-deux bourgeois ont pu être identifiés. Les gens des métiers formaient la grande majorité de la population : 97,4 % en 1351. Certains métiers, hiérarchisés en neuf échelles,

représentaient dès 1272 une sorte d'aristocratie des métiers.

Les chiffres globaux de la richesse sont donnés par le capage de 1357 et les compoix de 1380 et de 1400. En 1357, on a recense à Nîmes 8.276 livres de biens mobiliers, soit 8,1 % et 93.135 livres de biens immobiliers, soit 91,8 %. En 1369, le patrimoine noble s'élève à 69.127 florins, soit en comptant le florin pour 13 gros et le franc pour 16 gros, 56.165 francs répartis sur 38 feux; les biens immobiliers des propriétaires de la cité se montant en 1380 à 118.711 francs répartis sur 1.086 feux, on voit qu'un tiers de la richesse de la ville est réparti sur une petite minorité. Pour les deux autres tiers la répartition est la suivante : 42 % des habitants de la cité possédaient moins de 100 francs de capital, 43 % entre 100 et 400 francs de capital, 9 % entre 400 et 800 francs et 5 % plus de 800 francs de capital. En 1400, une tendance générale à l'appauvrissement peut être constatée, la classe pauvre ayant augmenté de plus de 10 % aux dépens des autres catégories. Cette tendance est confirmée par l'évolution individuelle des bourgeois et des gens des Échelles : sur neuf bourgeois, quatre se sont appauvris; un seul, par contre, sur huit personnages des Échelles.

Les fortunes sont de type immobilier et mobilier : les maisons, terres et cens ou rentes constituent les immeubles; les meubles, outre le bétail, sont de caractère 'professionnel. La fortune des nobles est essentiellement

immobilière, et la proportion entre les trois éléments immobiliers varie avec les individus. Celle des bourgeois, comme celle des gens des Échelles, peut être à la fois immobilière et mobilière. Quelques exemples concrétisent ces données : on peut remarquer d'une part que les bourgeois possédaient plutôt des biens en alleu et les gens des Échelles des biens chargés de cens; d'autre part que les cens étaient exclus des petites fortunes.

Sur quelle base sociale enfin était fondée la puissance politique? Les nobles ne remplissaient plus, surtout dans la deuxième moitié du siècle, leur rôle militaire; ils exerçaient à Nîmes des métiers plus lucratifs, faisant souvent carrière dans le droit ou les offices royaux. De plus, les nobles soustrayaient au taillable de Nîmes les biens immobiliers que leur apportaient en dot les filles des bourgeois, et les non-nobles se faisaient anoblir pour être exemptés de taille; ils ne gardaient plus, dans les affaires de la ville, qu'une certaine compétence militaire. Les bourgeois perdirent, à partir de 1272, leur prééminence politique et même financière devant la montée des gens des Échelles; ils étaient drapiers, épiciers, juristes et parfois maçons, fustiers, jardiniers, et partageaient avec les gens des Échelles les fermes d'impôts, les délégations. Les gens des Échelles prirent une importance de plus en plus grande dans le gouvernement de la ville, en particulier pour les prêts d'argent. Suivant une hiérarchie établie en 1272, les deux premières Échelles étaient celle des changeurs et épiciers et celle des drapiers; les deux dernières, celle des laboureurs et brassiers et celle des juristes, médecins et notaires. Le développement des deux dernières au xive siècle témoigne de la vocation en quelque sorte rurale de Nîmes, depuis la décadence du commerce italien, et annonce l'importance sociale future du monde de la robe. A côté des curatiers, qui occupaient déjà la troisième échelle en 1272, les savetiers se sont multipliés.

TROISIÈME PARTIE

LES TRANSFORMATIONS INSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES

CHAPITRE PREMIER

LES TRANSFORMATIONS INSTITUTIONNELLES DE 1272 À 1355 ET LES CHANGEMENTS DE PERSONNEL POLITIQUE

Les changements de personnel politique fixés par les règlements de 1272-1283 et 1353-1355 révèlent les transformations internes de l'ordre social nîmois. Tout d'abord, en 1272, huit consuls gouvernaient la ville, quatre pour le parti des Arènes, quatre pour celui de la Place; en 1283, deux consuls de la Place sont remplacés par deux consuls des Échelles. Puis, en 1353, sur dix consuls, les Arènes eurent quatre représentants, les bourgeois deux et les Échelles quatre; en 1354-1355 le nombre des consuls fut ramené à huit, parmi lesquels deux seulement étaient choisis dans le parti des Arènes, deux dans celui de

la Place, mais quatre dans celui des Échelles. En même temps un certain individualisme apparaît dans le corps de ville. Parmi les conseillers, ceux des Arènes restèrent en nombre constant pendant tout le xive siècle, tandis que ceux des Échelles, reconnus pour la première fois en 1272, obtenaient dès 1283, aux dépens des bourgeois, un renversement des proportions à leur profit. Malgré la peste de 1348 invoquée par les gens des Échelles comme un tournant dans l'histoire consulaire, une certaine continuité a existé dans le personnel politique.

CHAPITRE II

LES FACTEURS EXTÉRIEURS

Dans quelle mesure les « malheurs des temps » ont-ils pu accentuer les inégalités sociales? La guerre de Cent Ans fut la source de deux sortes de maux : d'une part, les ravages et menaces des « ennemis », courses des routiers, menaces d'incursion anglaise soit de l'ouest, soit de Provence, troupes régulières qui traversaient le pays; d'autre part, les besoins d'argent, comblés soit par des impositions directes de plus en plus lourdes, soit par des impositions indirectes entraînant de nombreuses exactions.

Les abus des officiers royaux furent particulièrement insupportables dans la deuxième moitié du xive siècle, quand déferla sur le pays une multitude de commissaires, et surtout lorsque les lieutenants du roi en Languedoc, les ducs d'Anjou et de Berry, multiplièrent leurs demandes de subsides sans souci des conditions économiques : ce fut, en 1379, le fait du duc d'Anjou; en 1382, celui du duc de Berry.

S'il est difficile de connaître à Nîmes les effets de la peste de 1348, soidisant cause de la disparition des nobles et de la ruine des bourgeois, elle a pesé indirectement sur toute la fin du siècle : il y en eut plusieurs recrudescences, dont deux importantes en 1361 et en 1374.

Les variations monétaires avaient des conséquences, non sur la valeur des choses, mais sur leur prix, ces affaiblissements faisant croire au renchérissement de la vie. En outre elles compliquaient les échanges et favorisaient la spéculation.

Les conditions économiques eurent de grands retentissements : les années de disette amenaient la famine et le renchérissement des prix, les années d'abondance leur effondrement. La période 1374-1378 est une période de crise : disette puis abondance, particulièrement ressentie à Nîmes qui avait perdu en 1376, avec le départ de la papauté pour Rome, le principal acheteur de ses vins.

Tous ces faits ont contribué à accentuer les contrastes sociaux : d'une part les nobles, riches et privilégiés jouissant de privilèges fiscaux que ne justifiait plus leur rôle social, subissaient les attaques des consuls; d'autre part les riches, plus ou moins privilégiés ou favorisés, comme les officiers royaux et officiers municipaux, avaient à faire face à une classe pauvre dont les effectifs avaient augmenté à la fin du siècle. En 1379, les consuls ont pu détourner la colère des « populares » sur les officiers royaux, mais, en 1390, ils n'ont pu éviter que soit déclarée la faillite de leur administration.

CHAPITRE III

LA FAILLITE DU SYSTÈME CONSULAIRE INSTITUÉ EN 1355 ET LA RÉFORME DE 1390

De 1378 à 1383, il y eut trois tentatives de révolte : la première, de maijuin 1378 à janvier 1379, dirigée contre le duc d'Anjou; la deuxième, d'octobre 1379 à janvier 1380, en relation avec celle de Montpellier, dirigée contre les officiers royaux, en particulier contre le procureur et l'avocat du roi dans la sénéchaussée; la troisième, de novembre-décembre 1380 à mars 1382, contre le duc de Berry nommé lieutenant du roi en Languedoc à la place du comte de Foix; la crise fut prolongée par la révolte des Tuchins jusqu'en mai 1384.

Le dénouement vint sous la forme d'un règlement des réformateurs généraux en 1390 : suivant les demandes des « populares », il supprimait dans le corps de ville toute distinction d' « état » de noble, de bourgeois ou des Échelles, unifiant le consulat; il réduisait aussi le nombre des consuls de huit à quatre et augmentait celui des conseillers de vingt-quatre à vingt-huit. L'intervention des officiers royaux, sénéchal, viguier, juge ordinaire, était prévue, et le principe de la contribution de ceux des Arènes aux charges de la ville répété. Les « populares » ne recherchaient pas une prééminence politique, mais une plus grande justice et la suppression de divisions sociales qui nuisaient au bien public.

CONCLUSION

Le cas de Nîmes est intéressant de deux points de vue : bien que ce ne soit pas une ville à forte population ouvrière comme Florence ou les villes flamandes, des troubles y ont éclaté à la fin du xive siècle; ils sont liés à une crise économique et politique, mais, comme à Florence ou dans les villes flamandes, leur vrai sens est social : les divisions du corps de ville et les luttes des « états » pour la prééminence politique. Le xive siècle, tournant de l'histoire sociale, a vu la montée des gens de métier, mais aussi celle d'une nouvelle noblesse qui préfigure la future noblesse de robe.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Les pièces justificatives sont extraites des compoix de 1380 et 1400; elles présentent trois types de fortunes et leur évolution.